



Appel de propositions

Action concertée « thématique »

Programme de bourses sur le jeu responsable

Maîtrise, doctorat, postdoctorat

Offert par

Mise sur toi

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Volets offerts :	bourse de maîtrise, bourse doctorale, bourse postdoctorale
Durée :	variable selon les volets
Montant :	variable selon les volets
Lettre d'intention :	4 novembre 2015 à 16 h
Demande de financement :	2 mars 2016 à 16 h



*Appel de propositions***TABLE DES MATIÈRES**

Introduction	p. 2
Contexte	p. 2
Objectifs	p. 3
Conditions du concours et des octrois	p. 4
Volets offerts dans ce concours	p. 6
Bourse de maîtrise	
Bourse doctorale	
Bourse postdoctorale	
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 7
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 9
Dates du concours et début de la période de financement	p. 12
Renseignements	p. 13
Annexe 1 : Grille de signification des notes et des cotes utilisée lors des comités d'évaluations de pertinence et scientifique	p. 14
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des boursiers et des partenaires	p. 15

INTRODUCTION

La communauté scientifique est invitée à diffuser et à répondre à cet appel de propositions qui vise à soutenir la relève afin de développer et structurer la recherche sur la thématique du « jeu individuellement et socialement responsable ». Ainsi, les financements offerts devront permettre de stimuler le développement de la recherche sur les jeux de hasard et d'argent dans une perspective populationnelle et multidimensionnelle (individu, produit et contexte) afin de soutenir le développement de meilleures pratiques préventives.

CONTEXTE

À ce jour, les recherches sur les jeux de hasard et d'argent ont permis, entre autres, de mieux comprendre l'épidémiologie du jeu, les caractéristiques des joueurs, les facteurs de risque et les conséquences qui sont liées à cette problématique. Bien qu'il soit important de poursuivre ces recherches, il faudrait par ailleurs creuser davantage les thématiques du jeu responsable et de la prévention du développement des pratiques à risque dans leurs dimensions individuelles, socio-environnementales et sociopolitiques.





Appel de propositions

Dans le cadre de cette Action concertée, le jeu responsable est envisagé comme étant l'ensemble des décisions et des gestes posés par une personne, un exploitant de jeu de hasard et d'argent ou encore la société (notamment par l'entremise de ses décisions, ses lois ou ses règlements) afin de favoriser l'adoption de comportements et de pratiques responsables face au jeu et de minimiser les risques de conséquences négatives pour la personne, son milieu et la société.

OBJECTIFS

Ce programme vise à soutenir et à consolider l'émergence et l'établissement d'une relève de qualité en recherche sur la thématique du jeu individuellement et socialement responsable.

Ultimement, ce programme devrait permettre, par le développement d'une masse critique en recherche, par la production de données solides et le développement de connaissances nouvelles, d'outiller et d'appuyer les intervenants et les décideurs québécois œuvrant dans le domaine. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- 1) Appuyer le développement d'une relève et la formation de chercheurs sur cette thématique;
- 2) Produire des connaissances permettant de soutenir les efforts de prévention des comportements et des pratiques à risque ainsi que le développement de pratiques individuellement et socialement responsables face au jeu, dans une perspective populationnelle et multidimensionnelle;
- 3) Encourager le partage des savoirs liés à la question du jeu individuellement et socialement responsable par le biais d'activités de transfert des connaissances et de diffusion scientifique.

Quatre concours, tenus sur une base annuelle et sous réserve de la disponibilité des fonds, seront tenus dans le cadre de ce programme.





Appel de propositions

CONDITIONS DU CONCOURS ET DES OCTROIS

Suivre le lien suivant pour la description du programme *Actions concertées* et de ses règles et le lien suivant pour les Règles générales communes des trois fonds de recherche du Québec (RGC).

- Cette Action concertée permettra d'offrir des bourses de maîtrise, de doctorat, de postdoctorat. Elle s'adresse donc aux étudiants à la maîtrise et au doctorat et aux stagiaires postdoctoraux.
- Les bourses de maîtrise et de doctorat doivent entrer en vigueur entre le 1^{er} juin 2016 et le 15 janvier 2017 suivant l'offre de bourse¹. Les bourses postdoctorales devront débiter au plus tôt le 1^{er} juin 2016 et au plus tard le 1^{er} juin 2017.
- Les boursiers de maîtrise et de doctorat seront invités à acheminer leur mémoire ou thèse au Fonds. Les boursiers postdoctoraux devront, 3 mois après la fin de leur financement, produire un rapport final selon le format habituel attendu dans le programme *Actions concertées*².
- Un rapport d'activité présentant l'état d'avancement des travaux de l'ensemble des boursiers est attendu annuellement, et ce, pendant toute la durée de la bourse. Ce rapport sera présenté dans le cadre d'une rencontre de suivi annuelle organisée par le Fonds.
- Dans le cadre de ce concours, une personne ne peut déposer qu'une seule demande.
- Ce concours répond aux règles établies par le FRQSC dans son programme *Actions concertées*, dans ses programmes de bourses ainsi qu'à celles présentées dans les Règles générales communes. De ce fait, les règles régissant l'admissibilité des étudiants aux volets de bourses de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat sont les mêmes que celles des programmes réguliers de bourses du FRQSC. Les candidats sont donc invités à les consulter.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des demandes sont inscrites dans le programme *Actions concertées* de même que dans les programmes réguliers de bourses du FRQSC.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé doivent être rédigés en français.
- Seuls les documents exigés seront transmis au comité d'évaluation. Toute partie de la demande qui dépasse le nombre maximal de pages autorisé sera retirée du dossier soumis au comité d'évaluation.
- **Pour ce programme le seuil pour obtenir un financement est établi à 75%. Pour être financées, les demandes devront atteindre une note globale de 75% et plus.**

¹ À l'instar des règles du programme régulier de bourse de maîtrise et de doctorat, l'entrée en vigueur de la bourse réfère à la session au cours de laquelle le premier versement de la bourse octroyée peut être réclamé. Pour les boursiers dont le programme d'études n'a pas encore débuté au moment où la bourse est offerte : Doit débiter à l'été, l'automne ou l'hiver. Ainsi, la bourse entre obligatoirement en vigueur entre le 1^{er} juin 2016 et le 15 janvier 2017. Sauf exception, la bourse n'est pas transférable d'une année à l'autre.

Pour les boursiers dont le programme d'études est déjà commencé au moment où la bourse est offerte : la bourse entre en vigueur à la session correspondant à la première inscription au programme. Puisque la bourse est offerte après le 1^{er} mai, les versements peuvent aussi être accordés rétroactivement, pour la session d'été 2016, si le candidat répond aux conditions pour recevoir les versements de sa bourse. Toutefois, la bourse offerte n'est pas rétroactive et les sessions effectuées avant l'été 2016 ne peuvent pas être financées.

² <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/512948/rapport-AC/06db3210-81fd-4039-a944-6f22459b1dcd>





Appel de propositions

- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du programme *Actions concertées*, le candidat qui recevra un financement devra participer aux rencontres annuelles de suivi prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les boursiers et chercheurs-boursiers financés, les personnes désignées par le partenaire de l'Action concertée et un ou des membres du Fonds. Elles sont organisées par le Fonds et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche auprès de potentiels utilisateurs des résultats.
- Tous les bénéficiaires de bourse dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation des résultats de recherche issus directement de leurs travaux ou des travaux connexes afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier.
- Les bénéficiaires des bourses devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par Mise sur toi, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture dans le cadre du programme *Actions concertées*.
- À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertée* doivent souscrire à la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec.





Appel de propositions

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Les volets suivants sont offerts dans ce concours.

Volets	Durée maximale	Montant de la bourse (maximum)	Subvention additionnelle
Bourse de maîtrise	2 ans (6 sessions)	20 000 \$ / année	
Bourse doctorale	4 ans (12 sessions)	25 000 \$ / année	
Bourse postdoctorale	2 ans	35 000 \$/ année	Max 5 000 \$/année pour frais de réseautage *

*Ce supplément, pouvant atteindre 5 000 \$ / année, est offert aux postdoctorants financés pour la participation à des activités de partenariat, de mobilisation, de transfert et de diffusion de la recherche. Il est accordé sur présentation de pièces justificatives au FRQSC, à la condition que ces frais ne soient pas remboursés par d'autres organismes.

BOURSE DE MAÎTRISE

L'objectif du volet « bourse de maîtrise » offert dans le cadre de ce concours est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs et de susciter un intérêt pour la thématique de l'appel de propositions. Notez que les règles de gestion et d'utilisation des bourses de maîtrise du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses de maîtrise.³ du FRQSC que les candidats sont invités à consulter.

BOURSE DOCTORALE

L'objectif du volet « bourse doctorale » offert dans le cadre de ce concours est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs et de susciter un intérêt pour la thématique de l'appel de propositions. Notez que les règles de gestion et d'utilisation des bourses doctorales du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses doctorales.⁴ du FRQSC que les candidats sont invités à consulter.

BOURSE POSTDOCTORALE

L'objectif du volet « bourse postdoctorale » offert dans le cadre de ce concours est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en lien avec la thématique de l'appel de propositions. Notez que les règles de gestion et d'utilisation des bourses postdoctorales du programme *Actions concertées* sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses postdoctorales.⁵ du FRQSC que les candidats sont invités à consulter.

³ <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-de-maitrise-en-recherche-b1-et-de-reintegration-a-la-recherche-a2-m-concours-de-l-automne-2015-3n5y2b1i1433185276057>

⁴ <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-de-doctorat-en-recherche-b2-et-de-reintegration-a-la-recherche-a2-d-concours-de-l-automne-2015-50cwpony1434543163800>

⁵ <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-postdoctorale-concours-automne-2015-lw8bsiq1432749429748>





Appel de propositions

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION⁶

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds Société et culture situé dans la rubrique « [Mon dossier électronique et curriculum vitae](#) ». Pour les volets *bourse postdoctorale*, le curriculum vitae est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)), également disponible dans le site Web du FROSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'informations quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Bourse de maîtrise en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	85 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de retombées du projet pour l'avancement des connaissances, la pratique ou la prise de décision • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée • Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	15 points

⁶ Consulter l'[annexe 1](#) pour connaître la grille de signification des notes et des cotes utilisée lors des comités d'évaluation.





Bourse doctorale en recherche / Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions • Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p><i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i></p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances, notamment auprès des partenaires de l'Action concertée • Qualité des liens avec les partenaires du milieu 	10 points

Les recommandations du comité de pertinence seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les candidats devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.





Appel de propositions

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidats retenus à l'étape d'évaluation de pertinence sont invités à déposer une demande complète. Pour ce faire, ils doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « [Mon dossier électronique et curriculum vitae](#) », dans le site Web du Fonds Société et culture. Pour le volet *bourse postdoctorale*, le curriculum vitae est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet ([CV commun canadien](#)), également disponible dans le site Web du FROSC.

L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %⁷. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Bourse de maîtrise en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du dossier académique • Progression dans les études • Bourses et prix reçus 	35 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation générale du dossier • Aptitudes du candidat reconnues dans les lettres de recommandation des répondants • Pertinence de l'expérience et des réalisations du candidat 	35 points
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet de recherche et sa contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine • Clarté et précision des objectifs poursuivis • Clarté de la méthodologie et réalisme du calendrier de réalisation 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence • Potentiel de retombées pour la prise de décision et l'intervention • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu 	10 points

⁷ Toutefois, tel que mentionné dans la section des conditions du concours, le seuil pour obtenir un financement est établi à 75%. Pour être financées les demandes devront donc atteindre une note globale de 75% et plus.





Bourse de doctorat en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du dossier académique • Progression dans les études • Bourses et prix reçus 	25 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de la présentation générale du dossier • Aptitudes du candidat reconnues dans les lettres de recommandation des répondants • Pertinence de l'expérience et des réalisations du candidat 	20 points
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine • Clarté et précision des objectifs poursuivis • Pertinence de la méthodologie et réalisme du calendrier de réalisation 	40 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence • Portée des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée 	15 points





Appel de propositions

Bourse postdoctorale en recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité du projet de recherche, valeur ajoutée par rapport aux travaux de doctorat et contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine • Clarté et précision de l'approche théorique et des objectifs • Pertinence de la méthodologie ou de la démarche utilisée • Réalisme du calendrier 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Qualité du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation du milieu de recherche en lien avec le projet proposé et sa valeur ajoutée par rapport à la formation doctorale • Intégration du candidat au milieu de recherche 	15 points
Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> • Compétence du candidat par rapport au projet de recherche proposé (dossier scolaire, formation, bourses reçues, lettres d'évaluation des répondants) • Réalisations scientifiques (publications, subventions, communications scientifiques, etc.) • Expériences pertinentes (assistantat de recherche, d'enseignement, charges de cours, etc.) 	25 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des commentaires du comité de pertinence • Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions • Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances et des liens avec les partenaires du milieu et ceux de l'Action concertée 	20 points





Appel de propositions

DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 4 NOVEMBRE 2015 à 16 heures**, de même que les pièces à joindre, le cas échéant. Les pièces additionnelles (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisées et insérées à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien du responsable. Les candidats aux volets de bourse de maîtrise et de doctorat devront acheminer ces pièces par courriel à l'adresse suivante : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours.

L'annonce des résultats par courriel suite à l'évaluation de la lettre d'intention est prévue au plus tard le 27 novembre 2015.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FRQSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 2 MARS 2016 à 16 heures**, de même que les pièces à joindre, le cas échéant.

Pour le volet « bourse postdoctorale », les pièces additionnelles (notamment les lettres d'appui des partenaires et d'engagement du milieu d'accueil) doivent être numérisées et insérées à la suite du fichier joint des contributions détaillées du CV commun canadien du candidat.

Pour les volets « bourse de maîtrise », « bourse de doctorat », les pièces additionnelles doivent être numérisées et insérées dans les deux blocs de fichiers joints prévus à cet effet dans le formulaire électronique de demande et doivent être transmises dans les délais prescrits.

Les lettres d'acceptation du superviseur (bourse postdoctorale) et de recommandation des répondants doivent être remplies et transmises électroniquement au plus tard à la date et à l'heure de clôture du concours. L'absence d'une des lettres exigées à la date et à l'heure de clôture du concours rend le dossier non admissible par le Fonds.

Il est de la responsabilité du candidat de fournir son numéro d'identification personnel (NIP) et son numéro de demande à ses répondants, superviseur (et co-superviseur) et de veiller à ce que les lettres soient transmises dans les délais prescrits.

Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours. Un dossier ne présentant pas toutes les pièces requises à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec : « le candidat assume l'entière responsabilité de son dossier. Il s'assure que son dossier est complet et qu'il répond à chacune des exigences reliées au programme ». De plus, aucun document transmis après la date limite, ni aucun document joint au dossier de la





Appel de propositions

demande et qui n'est pas exigé par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats suite à l'évaluation des demandes de financement est prévue dans la semaine du 16 mai 2016.

Le début des bourses est prévu pour le 1^{er} juin 2016⁸.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus d'information sur ce concours

Marc Bélanger

Chargé de programmes

FRQSC

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192

Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique

Mathieu Archambault

Technicien en administration

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3181

Courriel : mathieu.archambault@frq.gouv.qc.ca

⁸ Se référer à la note de bas de page no.1 pour les règles qui balisent le début des versements.



ANNEXE 1 — GRILLE DE SIGNIFICATION DES NOTES ET DES COTES EMPLOYÉE LORS DES ÉVALUATIONS DE PERTINENCE ET DE QUALITÉ SCIENTIFIQUE

GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES

	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
Exceptionnelle		
Se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	A +
Remarquable		
Présente des forces ou des qualités qui excèdent les normes scientifiques	85 à 89,9 %	A
Excellente		
Répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	A -
Très bonne		
Présente une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79,9 %	B+
Bonne		
Présente des faiblesses (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	B
Faiblesses Importantes	60 à 69,9 %	C
Insuffisante	59,9 % et moins	D
Cote attribuée à une lettre d'intention ou demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70 % requise sur un ou plusieurs critères éliminatoires , tel qu'indiqué dans le programme		Z

Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une lettre d'intention ou une demande doit obtenir la note minimale totale de 70 % (la cote B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.



*Appel de propositions*

ANNEXE 2 - PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES BOURSIERS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires que sont Mise sur toi et le FRQSC reconnaissent la propriété intellectuelle des boursiers sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les récipiendaires ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des boursiers. De même, ils peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des boursiers.

Pendant tout le déroulement des travaux, les boursiers seront invités, dans le cadre de cette Action concertée, à acheminer aux partenaires, par l'entremise du Fonds, tous documents visant la diffusion des résultats de recherche découlant de l'octroi reçu. Les documents seront acheminés aux partenaires pour information. Cette mesure vise à faciliter la reddition de comptes et le transfert des connaissances tout au long du déroulement du projet.

Droits des parties concernant le bilan final des activités et les résultats de recherche

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le bilan final des activités. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les boursiers (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). La personne qui obtient l'octroi s'engage à procéder à une divulgation de ses activités de recherche ou des résultats de la recherche et ce, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

